

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Semaine pédagogique au Mont Sainte-Marie, Montréal. — VI Correspondance américaine. — VII Aux Prières. — VIII Profession religieuse. — IX Patronage de Saint-Vincent de Paul. — X Avis liturgique.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 4 août.

Fête de saint Laurent et, dans le diocèse de Montréal, 4e anniversaire du sacre de Mgr l'archevêque.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 4 août.

Messe de S. Dominique, *double majeur* ; mém. du Xe dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Les vêpres de Notre-Dame-les-Neiges, *double majeur* ; mém. de S. Dominique (ant. *Hic vir*) et du dim. (*Descendit*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 11 août.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Notre-Dame-les-Neiges, de Saint-Laurent, et, *par anticipation*, de Saint-Hippolyte et de Saint-Roch.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Sainte-Philomène ; (Montcerf) solennité de ceux de Notre-Dame-des-Neiges (Masson), de Saint-Cajetan, de Saint-Donat, de Saint-Laurent (Eastman's Springs) et, *par anticipation*, de Sainte-Claire.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité *anticipée* de Saint-Hyacinthe et de Saint-Roch.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Sainte-Suzanne (Stanhope) solennité de ceux de Saint-Cajetan, (Potton) de Saint-Romain, (Winslow) et, *par anticipation*, de Saint-Hippolyte (Wotton) et de Saint-Roch (Oxford).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Albert (Warwick).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Fête du titulaire de Sainte-Philomène ; solennité de celui de Saint-Romain (Hemmingford).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 4 juillet 1901.



LE Souverain-Pontife n'était pas descendu, selon l'usage, la veille de la fête de saint Pierre, dans la basilique Vaticane, pour vénérer le corps du Prince des apôtres ; et immédiatement on avait tiré de cet incident de sombres pronostics. On ajoutait que les fortes chaleurs que nous traversons avaient affaibli le pape et causé une légère inflammation viscérale. Mais le Souverain-Pontife continuait à recevoir ; il accordait des audiences et, parmi celles-ci, admettait en sa présence le Rév. Père Colin, supérieur des Messieurs de Saint-Sulpice au Canada. Bien plus, aujourd'hui il va passer la journée dans les jardins du Vatican, chose qu'il n'avait point faite durant l'année sainte. Tout cela est un signe que les bruits mis en circulation étaient faux et que Léon XIII continue à jouir, en dépit de ses 92 ans, d'une excellente santé. Que Dieu la lui conserve encore de longues années.

— La question des congrégations religieuses en France vient d'être décidée par le gouvernement français, dans le sens le plus illibéral qu'il soit possible de concevoir. Le gouvernement a fait afficher dans toutes les communes la fameuse déclaration des droits de l'homme, où il est dit entr'autres choses que tous les hommes sont égaux devant la loi. Et, comme conséquence, le gouvernement supprime à toute personne qui fait partie d'une association ou congrégation religieuse non autorisée le droit d'enseigner ses semblables. Jamais la rage sectaire n'a commis un pareil défaut de logique.

— Mais ce qu'il importe de savoir c'est moins l'attitude du gouvernement que celle des congrégations elles-mêmes et du Saint-Siège. Je suis mieux renseigné sur le premier sujet que sur le second ; et voici les informations que j'ai tout lieu de croire être

Les congrégations religieuses, en France, dans l'incertitude où elles peuvent être des dispositions du gouvernement à leur endroit, et ne voulant pas qu'on puisse plus tard leur reprocher de ne pas avoir usé tous les moyens légaux pour revendiquer leurs droits à l'existence légale, vont demander en masse l'autorisation. Les Jésuites mêmes, dès que la loi sera promulguée, feront leur demande. Il semble bien probable que le gouvernement ou mieux la Chambre la leur refusera ; mais au moins ils ne pourront pas s'entendre faire le reproche : " si vous aviez demandé l'autorisation, le gouvernement vous aurait laissé tranquilles ". Cette autorisation doit être accordée par le pouvoir législatif ; mais un simple décret ministériel peut la retirer, de telle sorte que les congrégations sont toujours à la merci d'un pouvoir qui n'a d'autre loi que son caprice, d'autre règle que la volonté des loges dont il s'inspire et auxquelles il doit rendre compte de tous ses actes.

— Etant donnée cette manière spéciale de résoudre ou mieux de prolonger la question, il faut bien que le gouvernement pontifical attende l'issue des débats qui auront lieu à la Chambre pour pouvoir se prononcer ; et cette mesure prise par les ordres religieux contraint le gouvernement pontifical à différer toute résolution. Il ne voudrait pas en effet contrarier l'action des divers instituts, et c'est seulement quand le gouvernement aura bien montré comment il entend appliquer la loi, que le pape verra ce qu'il peut faire de son côté en faveur des religieux.

— Il ne faut pas cependant cacher un point de cette question qu'il est, il est vrai, douloureux de soulever, mais qu'il serait injuste de taire. On sait qu'il existe en France, comme en d'autres endroits du reste, une sorte d'animosité entre le clergé séculier et le clergé régulier. Le premier ne peut se faire à voir que le second prêche, confesse plus et mieux que lui, est plus savant, a plus la vogue des fidèles. Les évêques trouvent dans l'exemption des réguliers,

dans la quasi exemption consacrée par la bulle *Conditæ* du 8 décembre dernier, des entraves à ce qu'ils appellent la pleine liberté de leur administration. Aussi quelques-uns d'entre eux sont-ils loin d'être opposés aux mesures prises contre les religieux, et désireraient que toutes les congrégations fussent soumises à leur juridiction. Ici le mot juridiction est inexact pour ce qui regarde les congrégations à vœux simples, mais on sait ce que désirent ces prélats. Ils veulent avoir pleine et entière domination sur toutes les maisons religieuses existant dans leurs diocèses, comme ils ont pleine et entière juridiction sur les paroisses qui forment le territoire soumis à leur autorité. Et le gouvernement, dans les instructions ajoutées à la loi des associations, vient de leur donner raison. Il n'autorisera que les associations religieuses qui relèveront des évêques. Là est le danger pour l'avenir.

— Et au lieu de me lancer dans une dissertation qui serait trop longue, je vais indiquer un seul fait qui prouvera, mieux que tous les arguments, que la soumission absolue aux évêques des instituts religieux à vœux simples est leur dissolution à plus ou moins longue échéance. La Russie a voulu en 1863 mettre tous les instituts religieux catholiques du pays sous le gouvernement des évêques. Chaque ordinaire était supérieur des maisons de son diocèse et nommait un chanoine comme visiteur. Qu'est-il arrivé ? En 1900 il n'y avait plus dans toute la Russie que quatre couvents de religieux ou religieuses, et dans un état de dépérissement tel que leur dissolution prochaine est une question presque de mois.

— Tel serait le sort réservé à la vie religieuse en France. La pratique des conseils évangéliques n'a pu fleurir et se développer qu'en s'attachant directement au roc de Pierre, et en puisant assés aux sources mêmes du suprême pouvoir de l'Eglise.

DON ALESSANDRO.



chain,
Le
comm
Nous
instit
conve
généra
Rien
saurait
Que
bienve
Sainte-
pension
défrayé
truction
Les c
institut
a-t-on d
Il y
serra noi
profit et
séculière

SEMAINE PEDAGOGIQUE**Au Mont-Sainte-Marie, Montréal**

DU 19 AU 24 AOUT

NOUS avons déjà annoncé que des conférences pédagogiques seront données au pensionnat du Mont-Sainte-Marie, dans le cours du mois prochain, du 19 au 24.

Le programme de ces conférences vient de nous être communiqué par le Conseil de l'Instruction publique. Nous le publions ici intégralement, pour l'utilité des institutrices qui se proposent de prendre part à cette convention, et pour l'information de nos lecteurs en général.

Rien de ce qui touche aux intérêts de l'éducation ne saurait nous être étranger.

Que les institutrices se rappellent qu'elles seront les bienvenues chez les Soeurs de la Congrégation du Mont-Sainte-Marie, rue Guy. Les frais de logement et de pension dans cette maison, pour toute la semaine, sont défrayés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les chemins de fer vont aussi émettre en faveur des institutrices des billets à prix réduit, utilisables, nous a-t-on dit, à partir du 16 août jusqu'au 28.

Il y a donc lieu de l'espérer, cette convention sera nombreuse. Le programme suivant dit assez quel profit et quel intérêt y trouveront toutes les maîtresses, séculières et religieuses.

1er jour. — Lundi, 19 août

A 7.30 heures du soir. — Ouverture de la Convention.
Discours de circonstance.

2e jour. — Mardi, 20 août

A 8.30 heures du matin. — 1ère Conférence, — par M.
A.-D. Lacroix, principal de l'École Montcalm à Montréal.

Sujet : " La discipline scolaire. "

A 10.15 heures du matin. — 2ème conférence, — par
M. Napoléon Brisebois, professeur à l'Académie Commer-
ciale catholique de Montréal.

Sujet : " Les programmes et les règlements scolaires. "

A 2.30 heures de l'après-midi. — 3ème conférence, —
par M. C.-J. Magnan, professeur à l'École normale Laval
à Québec.

Sujet : " Les grandes lignes de la méthodologie. "

3e jour. — Mercredi, 21 août

A 8.30 heures du matin. — 4ème conférence, — par M.
le chanoine Dauth, de l'archevêché de Montréal.

Sujet : " De l'enseignement du catéchisme. "

A 10.15 heures du matin. — 5ème conférence, — par M.
George Famelart, professeur à l'Académie commerciale
catholique de Montréal.

Sujet : " De l'enseignement de la lecture au premier
degré de l'école primaire. "

A 2.30 heures de l'après-midi. — 6ème conférence, —
par M. A. Chatigny, ancien professeur.

Sujet : " De l'arithmétique à l'école primaire. "

4e jour. — Jeudi, 23 août

A 8.30 heures du matin. — 7ème conférence, — par M. Chs Lefèvre, professeur de dessin à l'École normale Laval de Québec.

Sujet : " Le dessin. "

A 10.15 heures du matin. — 8ème conférence, — sur le même sujet, — par le même conférencier.

A 2.30 heures de l'après-midi. — 9ème conférence, — par M. J.-O. Cassegrain, professeur à l'École normale Jacques-Cartier, Montréal.

Sujet : " Comment enseigner la grammaire aux trois degrés de l'école primaire. "

5è jour. — Vendredi, 23 août

A 8.30 heures du matin. — 10ème conférence, — par M. Desaulniers, professeur à l'École Moncalm, Montréal.

Sujet : " La part qu'il convient de faire à la mémoire dans un système d'éducation bien compris. "

A 10.15 heures du matin. — 11ème conférence, — par M. A.-B. Charbonneau, professeur à l'École Moncalm, Montréal

Sujet : " La géographie. "

A 2.30 heures de l'après-midi. — 12ème conférence, — par M. Germain Beaulieu, professeur à l'Académie Commerciale catholique de Montréal.

Sujet : " Les leçons de choses. "

6e jour. — Samedi, 24 août

Le matin. — Temps libre.

L'après-midi. — Clôture de la Convention.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

New York, 15 juillet 1901.

HIER soir, à Albany, le petit Raymond Albert a tué d'un coup de carabine son compagnon Emmanuel Hœhler, puis il s'est pendu ; les deux enfants n'avaient que douze ans chacun.

Après informations prises, j'ai su que c'étaient des élèves de l'école publique du quartier.

C'est chaque jour que l'on peut trouver dans les journaux de ces faits-divers, éloquents et terribles dans leur crudité laconique.

Et si je cueille celui-ci, c'est pour rappeler que, si brillant qu'il paraisse, l'édifice américain est miné par la base, je veux dire, par le système d'éducation neutre, voulu et exigé par la constitution.

Pour que son âme respire et vive, il faut à l'enfant une porte ouverte donnant sur le ciel ; il lui faut le pain de la vérité divine ; sinon ce petit être s'étiole, sa moralité devient impossible, et il tue et il meurt comme il ferait autre chose.

Les maîtres de l'école publique ne lui ont pas dit qu'il y avait un lendemain pour son âme et que ce jour sans fin appartenait à Dieu, son créateur et son sauveur. Pourquoi, logiquement parlant, l'enfant se gênerait-il et de quel droit lui mettre des entraves à ses caprices comme à ses volontés ?

Tant que le peuple américain ne sera qu'une complexion d'individus de cette sorte, j'ai bien peur qu'il soit encore longtemps le peuple au maillot dont parle le comte de Maistre.

Heureusement qu'il y a pour lui les contingents d'immigration et les ressources de l'éducation privée.

— Il vient de paraître à Boston une nouvelle vie du Père Heckmann par Henry Sedgwick. Elle appartient à la collection des Biographies de Beacon, dont le but est de fournir un récit authentique des actes

de
su
sic
sa
en
J
rab
Ro
(
jour
A
vou
ne
D
au
Mgr
de
Nou
rité
du
ces
—
est ar
prise
pour
C'e
été ne
cer M
XIII
Le
de Mg

de ces patriotes qui ont le plus profondément agi sur le caractère et sur l'histoire du pays ».

Il faut espérer que cette brochure ne ressuscitera pas les discussions mortes sur la question de savoir : *Le Père Hecker est-il un saint ?*

— Des saints, voici que ce pays, aux allures si peu mystiques, va en avoir de nombreux et de vrais.

J'apprends, en effet, que la cause de béatification du Vénérable Mgr Jean Neumann, évêque de Philadelphie, introduite à Rome le 12 décembre 1869, est en excellente voie.

Ce prélat est né le vendredi saint, 28 mars 1811, et est mort le jour de l'Épiphanie de 1860.

A voir la rapidité avec laquelle la Congrégation des Rites a bien voulu promulguer son premier décret, on peut espérer que le suivant ne se fera pas attendre.

D'autres causes sont perdantes et seront bientôt introduites, grâce au zèle éclairé et vigoureux du cardinal Martinelli. Ce sont celles de Mgr Baraga, premier évêque de Marquette ; du Père Seclos, pasteur de l'église des Rédemptoristes, Sainte-Marie-de-l'Assomption, à la Nouvelle-Orléans ; de la mère Seton, fondatrice des Sœurs de la Charité en Amérique ; et de Madame Duchesne, religieuse des Dames du Sacré-Cœur. Je tiendrai les lecteurs au courant de la marche de ces causes.

— Mgr O'Connell, consacré évêque à Rome par le cardinal Satolli, est arrivé dans sa ville épiscopale de Portland. Dans son discours de prise de possession du diocèse, il a eu des paroles d'amicale justice pour ses très nombreux sujets canadiens, et nous l'en remercions.

C'est le Père Kennedy, D. D., du séminaire d'Overbrooke, qui a été nommé par le pape président du collège américain, pour remplacer Mgr O'Connell. Le nom du nouvel élu avait été proposé à Léon XIII lui-même par le cardinal Gibbons.

Le Père Kennedy a 43 ans et a étudié à Rome sous la direction de Mgr Lorenzelli, actuellement nonce à Paris.

— Les ministres protestants luttent à l'envi contre la nouvelle secte du Scientisme, patronisée par Mme Eddy et Mme Woodbury, de New York. Mais il est probable que le schisme survenu entre les deux fondatrices, va tuer sous le ridicule cette religion nouvelle. *Voir avant de croire.* — Cette méthode convient bien pourtant à cette société blasée, sceptique et crédule tout à la fois ; elle est la conséquence fatale du principe du libre examen ; elle est le rationalisme absolu, et nous ne comprenons pas la haine dont l'accable le protestantisme : *medice cura teipsum.*

— Un ministre méthodiste, de Woonsocket, le Dr Hates, vient de s'exprimer avec franchise et liberté sur la crise que traverse sa congrégation. « La fréquentation du temple diminue. La prière est devenue une science oubliée et perdue. Le peuple n'est plus familier comme autrefois avec la Bible. Nos prêches n'ont plus le riche coloris biblique qu'ils devraient avoir. L'intellectualisme, le formulisme ont remplacé la spiritualité. »

« Personne ne nie cet état de chose, mais qu'y faire ? Il faut cesser d'envier les autres dénominations. Il faut cesser de dénoncer les catholiques. Nous avons besoin de l'esprit du Christ et non du criticisme de la doctrine. Quand nous serons aussi fidèles à notre foi que les catholiques le sont à la leur, il sera assez temps de les inviter à changer leur religion pour la notre. » — When we Protestants are as faithfull to our faith as the Catholics are to their's, it will be time enough for us to invite them to exchange their religion for our's.—

Voilà des paroles que je tenais à signaler, car elles sont l'aveu d'une âme droite servie par un jugement pondéré.

— La décision de la Cour Suprême définissant les relations de Porto Rico avec les Etats-Unis, a appelé de nouveau l'attention sur ces annexes lointaines.

Selon le verdict de la Cour, Porto Rico doit être regardé pratiquement comme un territoire de la République, et naturellement il en est de même des Philippines.

O
à vi
P
Haw
pas s
P
les tr
autar
10,77
allégu
J'a
cathol
La
maint
décim
forme)
tant at
— (
crucifi
celui
tion hi
Une
place a
du célé

M. l'
Sœur
gation c
Sœur
de la P
Sœur
Anne, d
Mme
M. St

Or ceci accroît remarquablement le nombre des catholiques appelés à vivre sous le drapeau américain.

Porto Rico et les Philippines sont des terres catholiques ; et Hawaï, si longtemps le repart des missionnaires protestants, n'est pas sans compter un minimum de 33,000 fidèles de notre religion.

Porto Rico en a 1,012,400 ; et les Philippines en ont 6,565,998 ; les trois pays réunis donnent un total de 7,611,398. C'est presque autant que la population catholique des Etats-Unis, qui est de 10,774,989. En tout, nous sommes donc 18,386,387 qui devons allégeance au gouvernement de Washington.

J'ai oublié de citer Cuba qui sera incorporé avec ses 1,600,900 catholiques.

La plupart de ces fidèles sont indigènes et ils sont plus nombreux maintenant qu'au temps de Cortez. Ce qui prouve qu'au lieu de les décimer et de les exterminer, les Espagnols se sont contentés de les former, de les éduquer, de leur donner une civilisation excellente tant au point de vue catholique qu'au point de vue social.

— On attache beaucoup d'intérêt historique à la découverte d'un crucifix dans une cave de Frankfort, Mich. Il paraît que c'est celui du Père Marquette, et, à ce titre, il a été envoyé dans la collection historique de Grand Rapids.

Une enquête va être dressée pour savoir si c'est bien dans cette place aussi que les Hurons convertis ont porté en 1677 les ossements du célèbre religieux de la compagnie de Jésus.

HENRY BAYARD.

AUX PRIERES

M. l'abbé E. Dubois, sous-diacre, décédé à Sainte-Thérèse.

Sœur Saint-Phocas, née Céline Jacques, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Philomène Allard, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée aux Trois-Rivières.

Sœur Marie-Léopold, née Caroline Bachand, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Mme T. F. Moore, décédée à Montréal.

M. Stanislas Jarry, décédé à Saint-Laurent.

PROFESSION RELIGIEUSE



ARDI, le 17 juillet, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie de vêtue et de profession chez les Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, au couvent de Saint-Laurent.

Cinq postulantes ont revêtu l'habit religieux.

Choristes : Melles Blanche Raymond, Sœur Marie du Bon-Conseil, de Fitchburg ; Budget Egan, Sœur Marie de Saint-Guillaume d'York, de Montréal ; Julia McDonald, Sœur Marie du Carmel, d'Alexandria, Ont.

Coadjutrices : Mlles Anna Bergeron, Sœur Marie de Saint-Constantin, de Manchester ; Hortense Bergeron, Sœur Marie de Saint-Magloire, de Sainte-Dorothée.

Dix-sept novices ont prononcé leurs premiers vœux.

Choristes : Sœurs Marie de Saint-Laurent-Justinien, de Somersworth, N. H. ; Marie de Sainte-Georgina, de Rochester, N. H. ; Marie de Sainte-Louise de Savoie, de Montcalm ; Marie de Saint-Florent, de Lachenaie ; Marie de Saint-Hermas, de Saint-Lignori ; Marie de Sainte-Marguerite de Cortone, de Montréal ; Marie de Saint-Willebord, de Lochiel, Ont ; Marie du Précieux-Sang, d'Alexandria ; Marie de Sainte-Marcelline, de Saint-Albert, Ont. ; Marie de Sainte-Lucille, de New Bedford ; Marie de Sainte-Mildred, d'Alexandria ; Marie de Sainte-Victorine, de Saint-Ambroise-de-Kildare ; Marie de Sainte-Célestine, de Montréal ; Marie des Chérubins, de Saint Albans, Vt.

Coadjutrices : Sœurs Marie de Saint-Octavien et Marie de Saint-Mathias, de Sainte-Scholastique ; Marie de Saint-Valérien, de Magog.

Dix-neuf jeunes Sœurs ont ensuite émis leurs vœux perpétuels.



Qu'est
avant de
supposit

Ch
tréal
Lotb
Mari
Mari
de Sa
de S.
Mont.
Marie
André
d'Alca
Paulin
Marie
Marie
Paula,
de Mo:
Une
pronon
tance é
clergé
religieu

PA'

Une c

Choristes : Sœurs Marie de Sainte-Blandine, de Montréal ; Marie de Sainte-Léontine, de Saint-Flavien-de-Lotbinière ; Marie de la Purification, de Montréal ; Marie de Saint-Thomas de Cantorbéry, de Montréal ; Marie de Sainte-Léopoldine, de Saint-Timothée ; Marie de Sainte-Olive, de Montcalm ; Marie de Sainte-Elodie, de Saint-Clément ; Marie de Sainte-Maximilienne, de Montréal ; Marie de Sainte-Dosithée, de Lafontaine, Ont ; Marie de Sainte-Wénéfride, de Nashua ; Marie de Saint-André-Corcini, d'Elisabeth, N. Y ; Marie de Saint-Pierre d'Alcantara, de Sainte-Scholastique ; Marie de Sainte-Pauline, de Montréal ; Marie de Saint-William, de Magog ; Marie de Sainte-Mechtilde, de Saint-Joachim-de-Sheffield ; Marie des Oliviers, de Grosvenordale ; Marie de Sainte-Paula, de Munro's Mills, Ont ; Marie de Saint-Denis, de Montréal ; Marie de Sainte-Albine, de Greenfield, Ont.

Une touchante allocution de circonstance a été prononcé par le Rév. Père G.-A. Dion, C. S. C. L'assistance était nombreuse. Une vingtaine de membres du clergé rehaussaient par leur présence cette belle fête religieuse.

PATRONAGE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

**Une œuvre d'apprentis dirigée par les Frères de
Saint-Gabriel**

647, rue Lagachetière, Montréal.



*est avec plaisir que nous publions la communication
suivante, sur une des œuvres les plus intéressantes de
la ville de Montréal.*

Qu'est-ce que le Patronage Saint-Vincent de Paul ?
Avant de répondre, faisons, si vous voulez bien, quelques
suppositions.

Voici un brave adolescent de 14 ou 15 ans ; sa première communion est faite, il sait lire et écrire ; il a bonne tête, bon cœur et bon bras. Trop grand pour rester plus longtemps chez les Sœurs, il voit l'orphelinat se fermer pour lui. Orphelin de père et de mère, que va faire cet enfant ?

Autre supposition. Le père est mort. La mère, faible et malade, reste chargée de dettes et d'enfants en bas âge. L'un des garçons atteint ses 15 ans. Il ne veut plus de l'école, le grand air lui sourit, les camarades l'attirent au dehors, il prend goût à cette vie paresseuse et vagabonde de la rue. La mère ne peut ni le retenir ni le suivre. Que va devenir cet enfant ?

Dernière supposition. La mère est morte. Le père est peut-être un honnête ouvrier, mais il passe ses jours à l'atelier et ne voit ses enfants que matin et soir. Il est peut-être aussi un impotent, peut-être un indifférent, peut-être un homme de plaisir. Admettons qu'il compte dans sa famille, un, deux ou trois garçons de 12 à 16 ans ; abandonnés à eux-mêmes du matin au soir et peut-être du soir au matin, que deviendront ces enfants ?

Les journaux donnent trop souvent à ces questions une lamentable réponse. Il appartenait à la religion d'intervenir et de donner la sienne. Cette réponse, c'est le *Patronage*.

Il faut à cet adolescent pauvre, délaissé, orphelin, un foyer honnête et chrétien ; il faut à cet écolier d'hier qui commence aujourd'hui sa lutte pour la vie, une carrière qui soit son gagne-pain ; il faut à ce jeune homme fougueux et inexpérimenté une direction et une protection. Ce foyer, cette carrière, cette protection que sa famille ne peut lui donner, où les trouvera-t-il ? Nous l'avons dit : au *Patronage*.

Le *Patronage* est, en effet, un véritable *foyer familial*, où le jeune homme trouve l'assistance physique et morale qu'exigent son âge et sa situation : logement, nourriture,

habillement, jeux, surveillance, éducation, en un mot, protection effective et continue.

Le *Patronage* est encore une véritable *école professionnelle*. Sitôt admis dans l'œuvre, le jeune homme est placé en apprentissage dans un métier de son choix. Il contracte ainsi de bonne heure l'habitude du travail, en même temps qu'il prépare son avenir.

Le *Patronage* est en outre une véritable *école du soir* où l'apprenti complète son instruction, et un *cercle* toujours ouvert où il se divertit gratuitement et honnêtement au milieu de camarades connus et aimés.

Depuis neuf ans qu'il existe, le *Patronage* a recueilli, logé, blanchi, habillé, nourri et placé avantageusement en général 400 jeunes gens environ, dont les Frères ont surveillé et mené à bonne fin l'apprentissage. Actuellement plus de 70 garçons, venus de tous les quartiers de la ville, habitent le *Patronage* et sont en cours d'apprentissage dans les métiers les plus divers, comme on peut s'en rendre compte par le tableau suivant où ils sont répartis par profession.

Machinistes, 9 ; relieurs, 3 ; meublier, 1 ; tailleurs, 8 ; cigariers, 3 ; gantier, 1 ; menuisiers, 7 ; tailleurs de cuir, 3 ; peintre, 1 ; commis, 7 ; chapeliers, 3 ; fourreur, 1 ; plombiers, 5 ; carrossiers, 2 ; bijoutier, 1 ; messagers, 5 ; confiseurs, 2 ; pressier, 1 ; imprimeurs, 4 ; sculpteurs, 2 ; sellier, 1.

On le voit, au *Patronage*, tout le monde travaille. Malgré ce travail de tous et de chacun, nous n'avons pas besoin de le dire, le *Patronage* n'est point en danger de devenir riche. Il a, en effet, comme tout le monde, le chauffage, l'éclairage, l'eau, les assurances, l'ameublement et les réparations d'une maison à payer. Avec 70 orphelins à nourrir et vêtir, hiver et été, dimanche et semaine, à un âge où l'on déchire si souvent et si bien ! et des salaires de \$1.00 à \$2.00 par semaine, on comprendra sans

peine que l'on ne puisse pas couvrir les dépenses sans faire appel à la charité.

Ceux en faveur de qui nous osons élever la voix sont, nous l'avons dit, des orphelins, des pauvres, des déshérités, avec cette particularité — à leur avantage — que ce sont des travailleurs. Durant leurs pénibles années d'apprentissage, ils gagnent peu. Ce qu'ils demandent à leurs amis, à leurs patrons, à leurs concitoyens, à toutes les âmes généreuses, c'est un supplément à leur maigre salaire, c'est un secours *aujourd'hui* qu'ils sont *apprentis*, pour atteindre ce *demain* où ils seront *compagnons*, ouvriers complets, capables non seulement de se tirer d'affaires tout seuls, mais aussi d'aider leurs cadets.

Parmi les moyens de soutenir l'œuvre, nous signalerons en premier lieu la souscription annuelle qui est de \$5.00 et de \$2.50. Elle est recueillie, soit par les Frères eux-mêmes, soit par les membres du Comité Protecteur du Patronage.

Outre les secours en espèces, il y a les dons en nature, tels que le pain, les habits et le linge, les chaussures, les jeux, les objets classiques, etc. Combien de vêtements défraîchis dorment parfois au vestiaire, qui, moyennant une légère retaille, finiraient honorablement leur saison au service de nos jeunes ouvriers !

Daignez penser à eux. Ils penseront à vous et aux vôtres devant Dieu !

AVIS LITURGIQUE

Litanies de la Sainte Vierge

LES Litanies de la Sainte Vierge doivent se réciter suivant le texte de la nouvelle édition du Rituel Romain, sans dire à la fin : *Christe, audi nos, Christe, exaudi nos.*

Le verset et l'oraison qui suivent peuvent changer suivant le temps. Le verset sera donc *Ora pro nobis*, et l'oraison *Concede nos famulos* ; ou bien le verset sera *Post partum* et l'oraison *Deus qui salutis*. — Décret du 7 décembre 1900